I

(Actes dont la publication est une condition de leur applicabilité)

RÈGLEMENT (CE, EURATOM, CECA) N° 793/95 DU CONSEIL

du 31 mars 1995

portant fixation des coefficients correcteurs applicables aux rémunérations des fonctionnaires affectés dans les pays tiers

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes,

vu le statut des fonctionnaires des Communautés européennes et le régime applicable aux autres agents de ces Communautés, fixés par le règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 259/68 [1] et modifiés en dernier lieu par le règlement (Euratom, CECA, CE) n° 3608/93 [2], et notamment l'article 13 premier alinéa de son annexe X,

vu la proposition de la Commission,

considérant qu'il y a lieu de tenir compte de l'évolution du coût de la vie dans les pays hors Communauté, et de fixer, en conséquence, avec effet au 1er juillet 1993, les coefficients correcteurs applicables aux rémunérations payées, dans la monnaie de leur pays d'affectation, aux fonctionnaires affectés dans les pays tiers,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article premier

Avec effet au 1er juillet 1993, les coefficients correcteurs dont sont affectées les rémunérations payées en monnaie du pays d'affectation sont fixés comme indiqué en annexe.

Les taux de change utilisés pour le paiement de ces rémunérations sont ceux utilisés pour l'exécution du budget général des Communautés européennes pour le mois qui précède la date de mise en application du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes.*

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 31 mars 1995.

Par le Conseil

Le président

F. BAYROU

[1] JO n° L 56 du 4. 3. 1968, p. 1.
[2] JO n° L 328 du 29. 12. 1993, p. 1.

ANNEXE

Lieux d'affectation	Liste des coefficients correcteurs avec effet au 1er juillet 1993	Lieux d'affectation	Liste des coefficients correcteurs avec effet au 1er juillet 1993
Afrique du Sud (Le Cap)	77,84	Liberia	168,73
Afrique du Sud (Prétoria)	73,40	Madagascar	75,12
Algérie	99,42	Malaysia	88,26
Angola	349,20	Malawi	54,43
Antigua et Barbuda	92,01	Mali	116,68
Antilles néerlandaises	81,06	Malte	72,79
Arabie saoudite	59,40	Maroc	74,42
Argentine	112,09	Maurice (île)	75,37
Australie	87,60	Mauritanie	85,34
Autriche	128,22	Mexique	89,68
Bahamas (*)	0,00	Mozambique	72,22
Bangladesh	68,47	Namibie	72,81
Barbade	84,92	Niger	104,03
Belize	84,49	Nigeria	50,63
Bénin	94,15	Norvège	129,74
Botswana	73,32	Nouvelle-Calédonie	124,15
Brésil	61,96	Ouganda	48,12
Bulgarie	38,69	Pakistan	35,77
Burkina Faso	118,40	Papouasie-Nouvelle-Guinée	105,25
Burundi	81,52	Pérou	117,63
Cameroun	139,95	Philippines	54,37
Canada	76,46	Pologne	74,94
Chili	77,21	République centrafricaine	175,35
Chine	82,45	République dominicaine	73,10
Chypre	94,86	République du Cap-Vert	79,93
Colombie	51,73	Roumanie	39,01
Comores	117,76	Russie	134,03
Congo	139,57	Rwanda	92,14
Corée du Sud	106,45	Salomon (îles)	77,87
Costa Rica	68,00	Samoa occidentales	66,16
Côte-d'Ivoire	126,89	São Tomé et Principe (*)	0,00
Djibouti	120,38	Sénégal	135,49
Égypte	46,02	Seychelles	119,05
États-Unis d'Amérique (New York)	111,58	Sierra Leone	74,22
États-Unis d'Amérique (Washington)	101,11	Somalie (*)	0,00
Éthiopie	39,99	Soudan	51,79
Fidji	66,47	Suède	115,16
Finlande	106,43	Suisse	129,43
Gabon	186,24	Surinam	413,37
Gambie	84,74	Swaziland	54,84
Ghana	50,56	Syrie	180,42
Grenade	99,57	Tanzanie	44,42
Guatemala	50,53	Tchad	150,08
Guinée	96,52	Tchécoslovaquie	51,62
Guinée-Bissau	98,77	Thaïlande	75,78
Guinée équatoriale	115,34	Togo	102,63
Guyana	52,38	Tonga	80,86
Haïti	58,83	Trinité-et-Tobago	65,37
Hong-kong	95,05	Tunisie	58,63
Hongrie	61,52	Turquie	63,08
Inde	39,03	Uruguay	89,81
Indonésie	87,45	Vanuatu	87,12
Israël	101,62	Venezuela	51,69
Jamaïque	53,79	Viêt-nam	32,31
Japon	200,58	Yougoslavie (*)	0,00
Jordanie	78,64	Zaïre (*)	0,00
Kenya	52,00	Zambie	59,01
Lesotho	60,32	Zimbabwe	51,70
Liban	24,00		

(*) Non disponible.